



# Le Service Civique ?

PP Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général. Vous réalisez une mission de Service Civique auprès d'une association, d'une fondation ou d'une collectivité. En tant que volontaire, vous intervenez en complément des actions des salariés et des bénévoles, vous ne les remplacez pas. Pour trouver une mission et pour plus d'information : [www.service-civique.gov.fr](http://www.service-civique.gov.fr) ””

## Le Service Civique en quelques points

24 à 35 heures par semaine	Une mission de 6 à 12 mois	Vous êtes indemnisés d'environ 580 €
En France ou à l'étranger	Vous recevez une carte de volontariat qui vous offre de nombreux avantages	Vous obtenez une attestation de fin de contrat afin de valoriser votre engagement

## Les 9 domaines d'intervention

Culture et loisir	Santé	Intervention d'urgence en cas de crise
Développement international et action humanitaire	Environnement	Mémoire et Citoyenneté
Solidarité	Éducation pour tous	Sport

## Pour être volontaire

Avoir entre 16 et 25 ans	Avoir la nationalité française ou être ressortissant de l'espace économique européen
Avoir de la motivation	

## Vos droits pendant votre mission

<b>La Sécurité Sociale</b> : vous avez une protection sociale prise en charge par l'État	<b>Allocations aux Adultes Handicapés (AAH)</b> : Vous pouvez toucher l'AAH pendant votre mission
<b>Cotisation sociale</b> : Les trimestres de Service Civique sont pris en compte au titre de l'assurance retraite	<b>Allocations logement</b> : Vous touchez vos aides au logement pendant votre mission
<b>Le RSA</b> : Si vous touchez le RSA, celui-ci sera suspendu pendant votre mission	<b>La garantie jeune</b> : La garantie jeune est suspendue pendant votre volontariat
<b>Pôle Emploi</b> : Vos allocations sont suspendues pendant votre mission	